



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 13 juillet 2022

Opération de destruction de charbonnière illégale au lieu-dit « Mlima Mahojani »

Le 11 juillet 2022, la Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) avec l'appui de la Gendarmerie, a procédé à la destruction au lieu-dit « Mlima Mahojani » Commune de Dzoumogné, d'une charbonnière illégale d'un volume initial de 60 m³ dans le cadre du plan d'actions de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976).

La DAAF rappelle que la pratique du charbonnage est strictement réglementée et que les contrevenants à la réglementation s'exposent à des poursuites au titre du code forestier.

Des actions de surveillance sont régulièrement menées par les services de l'État. Elles visent à préserver l'environnement et à sanctionner toute action illégale constatée.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976